



Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juin 2020

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Oust se sont réunis le 10 juin 2020 à 20h, salle du Valier, sur convocation de Monsieur le Maire.

En raison du contexte sanitaire, cette séance s'est déroulée à huit clos.

Etaient conviés de 20h00 à 20h30 les porteurs de projets concernés par les points à l'ordre du jour.

Présents : ANDREU DOUGNAC Marie-Dominique, BEUSTE Nejma, BOTELHO Caroline, BRILLOT Anthony, DARROU Koris, DELBOSC Christian, DE MERITENS DE VILLENEUVE Richard, DENAT Xavier, ESCASSUT Jean-Claude, FARAMOND Richard, FAUP Katia, LELEU Séverine, PUJOL Julien, ROCHA Marie-Claire, SERVAT Jacques.

Le quorum étant atteint pour permettre de délibérer, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques SERVAT.

Madame Andreu Marie-Dominique est nommée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

Informations par Monsieur le Maire

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 24 mai 2020

Modification du tableau des emplois :

- Service administratif
- Service technique

Installation des commissions municipales

Nomination des délégués: PNR/ SDE 09/SMDEA

Révision des conventions de mise à disposition des bâtiments communaux aux associations

Bâtiment ancienne école Vic d'Oust :

- Renouvellement du bail commercial précaire Mme Latino, entreprise « Biotop »
- Etude de la demande de Madame Lanzutti, entreprise « A l'Originell' »

Installation porteurs de projet ferronnerie ancienne colonie route d'Aulus

- Devis des travaux

Projet d'installation ancienne colonie route d'Aulus, étude des demandes des porteurs de projets :

- Atelier de menuiserie (Mr Cau)
- Atelier mécanique (Mr Duffau)

Questions diverses

Monsieur le Maire demande le rajout du point suivant :

- **Modification délibération n° DE 2020-17**

Demande validée par les membres.

1- Informations par Monsieur le Maire

- Monsieur le Maire informe les membres du projet d'installation de panneaux (aux entrées du village) pour annoncer les commerces du centre du village.

- Monsieur le Maire fait part aux membres que l'assemblée générale d'Oust animation a eu lieu le 4 juin.

Judis d'Oust : pas de décision pour l'instant quant à l'organisation de ces évènements

- Le bureau de la MJC annonce sa démission (assemblée générale prévue le 26 juin)

2- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 24 mai 2020

Monsieur le Maire demande aux membres si le procès-verbal de la séance précédente, transmise par mail, appelle des remarques de leur part :

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 24 mai 2020 est adopté

3- Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire donne la parole à Nejma Beuste pour ce point à l'ordre du jour.

- Service administratif

Nejma Beuste informe les membres que les postes inscrits au tableau des emplois, pour la filière administrative, correspondent à 1.5 ETP.

Elle rappelle que le contrat aidé d'un adjoint administratif a pris fin en février 2020, et propose que ce poste soit pérennisé par la création d'un poste.

- Services techniques :

Nejma Beuste indique que suite au départ pour mutation d'un adjoint technique, il convient de procéder à l'intégration d'un agent sur ce poste à temps plein vacant (actuellement occupé par un agent en CDD).

Elle rajoute que certains travaux, auparavant confiés à des prestataires extérieurs (notamment l'entretien des espaces verts) ont été repris en régie.

A noter également que la vente de la maison de l'ONF ainsi que de la parcelle à Vic d'Oust ont généré une charge de travail supplémentaire (travaux de nettoyage de terrain conséquents assurés en régie).

Par ailleurs, elle rajoute la nécessité de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (9/35^{ème}), pour assurer les fonctions d'entretien des locaux et accompagnement du temps repas à l'école.

Les modifications proposées sont adoptées à l'unanimité

4- Installation des commissions municipales

Monsieur le maire propose aux membres la mise en place des commissions communales et d'arrêter une liste de noms et référents.

- **Vie associative :**

Mme. Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Mme. Katia FAUP, Mme. Séverine LELEU, Mme. Caroline BOTELHO

- **Environnement et cadre de vie :**

M. Anthony BRILLOT, Mme. Katia FAUP, M. Richard FARAMOND, Mme. Nejma BEUSTE, Mme. Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, M. Jean-Claude ESCASSUT

- **Agriculture/Pastoralisme :**

M. Koris DARROU, M. Julien PUJOL, M. Xavier DENAT

- **Développement économique :**

M. Richard DE MERITENS, M. Jean-Claude ESCASSUT, Mme. Séverine LELEU, M. Xavier DENAT, Mme. Nejma BEUSTE

- **Ecole et périscolaire:**

Mme. Katia FAUP, Mme. Séverine LELEU, Mme. Caroline BOTELHO, Mme. Nejma BEUSTE, M. Richard FARAMOND

- **Travaux, urbanisme et bâtiments, parkings :**

M. Richard FARAMOND, M. Richard DE MERITENS, M. Jean-Claude ESCASSUT, M. Christian DELBOSC

- **Communication :**

Mme. Nejma BEUSTE, M. Richard DE MERTENS, M. Anthony BRILLOT, M. Koris DARROU, Mme. Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC

- **Patrimoine :**

M. Richard DE MERITENS

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la liste arrêtée (les référents apparaissent en souligné).

5- Nomination des délégués PNR/SDE 09/ SMDEA

Délégués de la commune au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé d'approuver la Charte du Parc naturel régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises et d'adhérer à son Syndicat mixte de gestion.

Il indique la nécessité de procéder à la nomination des délégués appelés à siéger au Syndicat mixte au nom de la commune, et fait appel à candidature auprès des membres.

Les candidatures de M. Jean-Claude Escassut (titulaire) et Mme. Nejma BEUSTE (suppléante) sont adoptées à l'unanimité.

Délégués de la commune au Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire auprès du "syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement"(SMDEA), et fait appel à candidature auprès des membres.

La candidature de M. Richard De Meritens est adoptée à l'unanimité.

Délégués de la commune au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège

M. le maire rappelle que la commune est adhérent au SDE 09 (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège) et qu'il convient de procéder à la désignation des délégués qui la représentera et votera en son nom lors des réunions du Comité Syndical du SDE 09.

Les candidatures de M. Julien Pujol (titulaire) et Mr Jacques Servat (suppléant) sont adoptées à l'unanimité.

6 - Location d'atelier située au rez de chaussée de l'ancienne colonie

Monsieur le maire informe les membres des demandes formulées par Mr CAU pour un projet d'atelier de menuiserie et par Mr DUFFAU pour un projet d'atelier de mécanique.

Ils souhaitent louer des surfaces au rez de chaussée de l'ancienne colonie du garbet (route d'Aulus) pour pouvoir exercer leurs activités professionnelles.

Monsieur le maire propose aux conseillers de fixer un loyer à chacun sur la base de 2.72 €/m².

Il rappelle au conseil que le devis des travaux d'aménagement s'élève à 12 814.03€

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de fixer :

Pour Mr CAU : un loyer de 228.48 € par mois pour 84m²

Pour Mr DUFFAU : un loyer de 250.24€ par mois pour 92m²

7- Location d'un logement communal à Vic (ancienne école) : Bail commercial dérogatoire

Monsieur le maire informe l'assemblée des demandes formulées par Mme LATINO pour un projet de fabrication et de vente de produits lacto-fermentés et Mme Lanzutti pour un projet de confections de plats cuisinés

Elles souhaitent louer le logement à Vic d'Oust en rez-de-chaussée côté préau (ancienne école) pour pouvoir exercer leurs activités.

Monsieur le maire propose au conseil de signer avec les intéressées un bail commercial dérogatoire pour une année et de fixer pour :

Mme Latino, un loyer de 60 € par mois et pour Mme Lanzutti un loyer de 60 € par mois. Le conseil municipal décide de conclure un bail commercial dérogatoire, d'une durée de 1 an, du local communal d'environ 39 m² sis à Vic d'Oust en faveur de Mme Géraldine LATINO et de Mme Carole LANZUTTI, à compter du 1er JUILLET 2020.

8- Convention d'objectifs et de moyens signée le 1er juillet 2015 avec le CARV

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les termes de la convention signée le 1er juillet 2015 entre le CARV d'Oust et la commune d'Oust.

Il informe les membres que lors de l'assemblée générale d'Oust Animations, une représentante du CARV a fait lecture d'un courrier des membres de l'association du CARV annonçant la démission de l'ensemble du bureau qui sera effective à la date de l'assemblée générale du CARV prévue le 26 juin 2020.

Les membres du conseil municipal font part de la nécessité d'assurer la continuité des activités proposées à la population et proposent une reprise de la gestion des locaux par la commune.

Monsieur le maire indique qu'il est donc nécessaire de procéder à la résiliation de la convention conclue avec le CARV.

Cette décision devra être notifiée six mois avant l'échéance d'anniversaire de la convention soit au plus tard le 30 juin 2020.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents le conseil municipal décide de mettre fin à la convention d'objectifs et de moyens signée avec le CARV le 1er juillet 2015

9- Modification délibération n° DE 2020-17

Monsieur le maire informe les membres du retour du contrôle de légalité suite à l'envoi de la délibération relative aux délégations du conseil municipal au maire.

Il convient pour les points 11 et 12 que le conseil délibère à nouveau pour donner les conditions d'exercice.

- Point 11 : délégation d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.212-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal

Monsieur le maire indique que ces deux points peuvent être retirés, et que ces cas de figure feront l'objet d'une délibération du conseil municipal en cas de besoin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retirer ces deux points de la liste des délégations.

Questions diverses :

Nejma Beuste rappelle le projet d'acquisition d'un tracteur (retour des agents techniques sur l'inadaptation du tracteur/utilisation de l'épareuse)

Des demandes de subventions avaient été déposées dans ce cadre.

Or, une solution alternative (rajout de masse au tracteur) permettrait d'éviter cette acquisition de nouveau tracteur.

Caroline Botelho indique que les frais de publicité (marché public) auraient pu être évités si cette information avait été connue à l'avance.

Nejma Beuste la rejoint dans ce sens, mais rappelle que ce marché devait être anticipé pour permettre de respecter les délais réglementaires.

Concernant les demandes de subventions, si l'acquisition du tracteur est annulée, Nejma Beuste se rapprochera des services de la préfecture pour demander l'annulation de ces subventions, et le report de celles-ci sur les projets d'aménagement nécessaires à l'installation des porteurs de projets évoqués en séance.

Nejma Beuste informe les membres que suite à la décision du conseil municipal de passer à la semaine d'école à 4 jours, 17 familles ont exprimé leur besoin de garde d'enfants le mercredi matin.

Cette information a été transmise à la communauté de communes pour l'organisation de ce temps périscolaire.

Projet de construction préau école : N. Beuste informe les membres qu'un rendez-vous est prévu mardi 16 juin avec l'architecte et Richard Faramond.

Demande de location appartement du Valier : demande de location à partir du 1^{er} juillet 2020 pour cet appartement (kinésithérapeute en remplacement)

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, Monsieur le Maire remercie les membres et lève la séance à 23H00.

Le Maire
Jacques SERVAT

